

**Premier supplément en date du 13 juin 2024
au document d'information en date du 29 septembre 2023**

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

**Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Programme d'émission de titres de créance
(Euro Medium Term Note Programme)
de 2.000.000.000 d'euros**

Le présent supplément (le **Supplément**) complète et doit être lu conjointement avec le document d'information en date du 29 septembre 2023 (le **Document d'Information**), préparé par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (la **Région** ou l'**Émetteur**) et relatif à son programme d'émission de titres de créance d'un montant de 2.000.000.000 d'euros (*Euro Medium Term Note Programme*) (le **Programme**).

Les termes définis dans le Document d'Information ont la même signification dans le présent Supplément.

Le Document d'Information ne constitue pas un prospectus de base au sens du Règlement (UE) 2017/1129 dont les dispositions ne s'appliquent pas à l'Émetteur et n'a donc pas fait l'objet d'une approbation de l'Autorité des marchés financiers.

Le Supplément ne constitue pas un supplément au prospectus de base au sens du Règlement prospectus et ne fera pas non plus l'objet d'un visa de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Le présent Supplément a été préparé afin de refléter dans le Document d'Information la modification de la notation financière de l'Émetteur et du Programme par S&P Global Ratings Europe Limited (**S&P**).

Des copies de ce Supplément sont disponibles sans frais au siège de l'Émetteur sur son site internet (<https://www.maregionsud.fr/votre-region/le-conseil-regional/fonctionnement-de-linstitution>)

A l'exception de ce qui figure dans le présent Supplément, aucun fait nouveau, erreur ou inexactitude qui est susceptible d'avoir une influence significative sur l'évaluation des Titres n'est survenu ou n'a été constaté depuis la publication du Document d'Information.

Dans l'hypothèse d'une contradiction entre toute déclaration faite dans le présent Supplément et toute déclaration contenue dans le Document d'Information, les déclarations du présent Supplément prévaudront.

TABLE DES MATIERES

MODIFICATION DE LA NOTATION FINANCIERE	p.3
RESPONSABILITÉ DU SUPPLÉMENT	p.4

MODIFICATION DE LA NOTATION FINANCIERE

Le présent Supplément fait suite à la publication par S&P, le 7 juin 2024, d'une mise à jour de la notation financière long terme de l'Émetteur et de la notation financière du Programme.

A la date du Document d'Information, la notation financière long terme de l'Émetteur par S&P était AA (perspective négative) et la notation financière du Programme était AA. Depuis le 7 juin 2024, la notation financière long terme de l'Émetteur par S&P est AA- (perspective stable) et la notation financière du Programme est AA-.

A compter de la date du présent Supplément, toute référence à la notation financière de l'Émetteur ou du Programme par S&P doit s'entendre telle que modifiée par le présent Supplément.

Responsabilité du Supplément au Document d'Information

Personne qui assume la responsabilité du présent Supplément au Document d'Information

Au nom de l'Émetteur

Après avoir pris toutes mesures raisonnables à cet effet, j'atteste que les informations contenues dans le présent Supplément sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Marseille, le 13 juin 2024

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

27, place Jules Guesde
13002 Marseille
France

Représentée par : Madame Raphaëlle Simeoni
Directrice Générale des Services de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

